

SageXpert sàrl
Chemin de Bellevue 3
1422 Grandson

Yverdon-les-Bains, le 30.09.2019

Monsieur
Jean-Albert Sagette
Rue de la Cité 14
1373 Chavornay

Résiliation de votre contrat de travail

Monsieur,

Veillez prendre acte que nous résilions votre contrat de travail. Le délai de congé est d'un mois pour la fin d'un mois ; ainsi, votre contrat prendra fin le 31 octobre 2019.

La question du solde de vacances et celle des heures supplémentaires seront réglées ultérieurement d'entente avec vous. Nous vous remettrons un certificat de travail ces prochains jours et un décompte final à la fin des rapports de service.

La fin des rapports de travail ont une répercussion sur les assurances sociales. Nous attirons donc votre attention sur les points suivants (art. 331 al 4 CO):

- **Assurance-accidents.** L'assurance cesse de produire ses effets à la fin du 31^e jour qui suit le jour où prend fin le droit au demi-salaire au moins (salaire déterminant AVS au sens de l'article 5 al. 2 LAVS). L'assureur doit offrir la possibilité de prolonger de six mois au plus l'assurance par convention spéciale (art. 3 LAA)
Vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter l'assurance pour toutes informations complémentaires (art. 27 LPGA)
Au cas où vous ne seriez plus soumis à la LAA auprès d'un autre employeur, vous êtes responsable de votre affiliation obligatoire pour une couverture des frais de traitement en cas d'accident, auprès de votre caisse maladie ou par le biais d'une assurance accident individuelle.
- **Assurance-maladie.** Le cas échéant, il est possible de rester affilié, à titre individuel, à notre contrat collectif d'assurance. Dans ce cas, vous devez vous adresser à l'assurance d'ici la fin du contrat de travail (art. 71 LAMal).
- **Fonds de prévoyance.** Vous devez informer notre caisse de pension de la nouvelle institution à laquelle vous serez affilié afin qu'elle procède à un transfert de vos droits (art. 10 OPP 2)

Nous vous remercions pour la collaboration passée et formulons nos meilleurs voeux pour votre avenir personnel et professionnel.

Aurore Sagette
Directrice SageXpert sàrl



Reçu en mains propres le 30.09.2019 :

Jean-Albert Sagette

